

Produits Kruger explore la possibilité de devancer la construction d'une nouvelle usine de produits de papier tissu

Mississauga (Ontario), le 5 décembre 2024 - Produits Kruger Inc. (« Produits Kruger »), une société dans laquelle Papiers Tissu KP Inc. (TSX : KPT) détient une participation, a annoncé aujourd'hui qu'après le démarrage avec succès de sa nouvelle usine de produits de papier tissu à Sherbrooke (Québec), elle évalue la possibilité de devancer la construction de sa prochaine usine en réponse à la concurrence accrue sur le marché dans le segment ultra-premium, qui connaît une croissance rapide. Cette nouvelle usine comprendrait une machine à papier à séchage à air traversant (TAD) ultramoderne ainsi que trois lignes de transformation. Le résultat de l'évaluation devrait être annoncé au début de l'année 2025.

Cette décision s'inscrit dans le cadre des efforts constants déployés par la société pour développer ses activités, protéger sa part de marché et continuer à offrir des produits de papier tissu de haute qualité à ses clients d'Amérique du Nord.

À propos de Produits Kruger Inc. (Produits Kruger)

Produits Kruger est le premier fabricant canadien de produits de papier de qualité à usage domestique, industriel et commercial. Produits Kruger offre aux consommateurs canadiens des marques reconnues, comme Cashmere^{MD}, Purex^{MD}, SpongeTowels^{MD}, Scotties^{MD}, White Swan^{MD} et Bonterra^{MD}. Aux États-Unis, elle fabrique les produits de marque White Cloud^{MD}, de même que plusieurs produits de marques privées. Produits Kruger emploie quelque 2 800 personnes et exploite dix usines avec la certification de la Chaîne de contrôle FSC[®] (FSC[®] C104904) en Amérique du Nord. Pour en savoir plus, visitez le site www.krugerproducts.ca.

À propos de Papiers Tissu KP Inc. (PTKP)

PTKP a été créée dans le but d'acquérir une participation dans le capital de Produits Kruger, et son activité se limite à la détention d'une participation dans le capital, comptabilisée en tant qu'investissement dans le capital-actions. PTKP détient actuellement une participation de 12,6 % dans Produits Kruger. Pour en savoir plus, visitez le www.kptissueinc.com.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué de presse concernant les plans, attentes et intentions actuels et futurs de PTKP et de Produits Kruger, les résultats, les niveaux d'activité, les performances, les objectifs ou les réalisations, ou tout autre événement ou développement futur, constituent des énoncés prospectifs. Les renseignements de ce type sont généralement reconnaissables à l'emploi de termes comme « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre », « planifier », « avoir l'intention », « prévision », « avenir », « orientation », « prédire », « projeter », « devoir », « éventuel », « potentiel » ou la forme négative ou d'autres variations de ces mots ou d'autres mots ou phrases comparables, et sont destinés à identifier les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse peuvent inclure, sans s'y limiter, des énoncés concernant l'intention de Produits Kruger de construire une nouvelle usine de produits de papier tissu et ses avantages potentiels.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse reposent sur plusieurs hypothèses, notamment en ce qui concerne la disponibilité d'un financement pour une nouvelle usine de produits de papier tissu à des conditions acceptables. Bien que KPT et Produits Kruger estiment que les attentes et les hypothèses sur lesquelles ces énoncés prospectifs sont basés sont raisonnables, il convient de ne pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs, car aucune garantie ne peut être donnée que ces attentes et hypothèses s'avéreront correctes.

Bon nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le niveau des activités, le rendement ou les réalisations réels ou les événements et développements futurs de Produits Kruger diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants, qui sont décrits plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque – Risques propres à l'activité de Produits Kruger » de la notice annuelle de PTKP datée du 7 mars 2024, disponible sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca : l'influence de Kruger Inc. sur Produits Kruger; la dépendance de Produits Kruger envers Kruger Inc.; les conséquences d'un cas d'insolvabilité de Kruger Inc.; les risques liés à la propriété du projet TAD à Sherbrooke; les risques liés à l'exploitation du projet TAD à Sherbrooke; les risques liés au projet d'agrandissement à Sherbrooke; les risques opérationnels; les augmentations importantes des coûts des intrants; la réduction de l'approvisionnement en fibre; une pression accrue sur les prix et une concurrence intense; l'incapacité de Produits Kruger d'innover efficacement; la conjoncture économique défavorable; la dépendance à l'égard des principaux clients du commerce de détail; l'atteinte à la réputation de Produits Kruger ou des marques de Produits Kruger; les ventes de Produits Kruger inférieures aux prévisions; l'incapacité de Produits Kruger de mettre en œuvre ses stratégies d'entreprise et d'exploitation; l'obligation de Produits Kruger de faire

régulièrement des dépenses en immobilisations; la conclusion par Produits Kruger d'acquisitions infructueuses; la dépendance de Produits Kruger à l'égard de son personnel clé; l'incapacité de Produits Kruger à conserver ses clients actuels ou à en obtenir de nouveaux; la perte par Produits Kruger de fournisseurs clés; l'incapacité de Produits Kruger à protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle; la dépendance de Produits Kruger à l'égard de licences de propriété intellectuelle de tiers; les litiges défavorables et autres réclamations affectant Produits Kruger; les dépenses importantes découlant d'une réglementation environnementale exhaustive affectant les flux de trésorerie de Produits Kruger; les obligations au titre des prestations de retraite de Produits Kruger sont importantes et peuvent être sensiblement plus élevées que prévu si les hypothèses sous-jacentes de la direction de Produits Kruger sont incorrectes; les conflits de travail touchant négativement la structure des coûts de Produits Kruger et la capacité de Produits Kruger d'exploiter ses usines; les taux de change et les concurrents américains; l'incapacité de Produits Kruger à assurer le service de la totalité de sa dette; l'exposition à une éventuelle responsabilité liée aux produits de consommation; le respect des engagements; le risque de taux d'intérêt et de refinancement; et les risques liés aux technologies de l'information, à la cybersécurité, à l'assurance, aux contrôles internes et au commerce. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs contenus aux présentes. Les énoncés prospectifs contenus aux présentes sont expressément qualifiés dans leur intégralité par la présente mise en garde. Les énoncés prospectifs contenus aux présentes sont formulés en date du présent communiqué de presse. PTKP ne s'engage aucunement à les mettre à jour publiquement à la lumière de faits nouveaux, subséquents ou autres, à moins d'y être obligée par la législation sur les valeurs mobilières applicables.

RENSEIGNEMENTS

François Paroyan
Avocat et secrétaire général
Papiers Tissu KP inc.
905-812-6936
francois.paroyan@krugerproducts.ca